

**DEPARTEMENT  
DE L'ISERE****Arrondissement de  
La Tour du Pin****Canton de  
Bourgoin-Jallieu****Nombre de membres : 18****En exercice : 18****Présents : 13****Pouvoirs** : De FROMENTOUX Cyril à GIRARD  
Sophie.**Absent(es) ou excusés** : CLOPET Sylvain,  
FERRARRO Cindy, DOUCELIN Romain,  
LAURENT Catherine, FROMENTOUX Cyril.**Pour** : 13**Contre** : 0**Abstention** : 0**Objet****Retrait du groupement de commande  
Constitution d'un groupement de  
commande de prestations intellectuelles  
pour une mission de recensement et de  
diagnostic de patrimoines d'ouvrages d'art.****Républ****COMMUNE D'ECLOSE-BADINIÈRES****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL****Délibération n° 24/01.15/02***Séance du 15 janvier 2024**Compte-rendu visible le 22 janvier 2024**Date de convocation le 10 janvier 2024**Nombre de conseillers municipaux en exercice  
au jour de la séance : 18***Maire** : BERGER Alain**Secrétaire de séance** : JACOLIN Jocelyne**Membres présents** : BERGER Alain, PELLET  
Valérie, BUTTIN Gérard, JACOLIN Jocelyne, JOLY  
Bernard, GIRARD Sophie, BALLY Liliane, FERLET  
Dominique, PRIEUR-DREVON Elise, GARNIER  
Vincent, CUSIN Cécile, COUTURIER Alban,  
MICHA Abigaël.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 09/11/2022 (délibération n°22/11.07/35), permettant l'adhésion au groupement de commande pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.

Vu la convention du groupement de commande signées par l'ensemble des membres ;

Le rapporteur expose :

Suite au lancement du Plan National Pont n° 2

En avril 2023, le gouvernement a étendu le programme de recensement et d'évaluation d'ouvrages à près de 20 000 communes répondant à de nouveaux critères d'éligibilité (Programme national Ponts 2). En juillet 2023, 5 communes, à savoir Domarin, Eclose-Badinières, Meyrié, Saint-Alban de Roche et Sérézin de la Tour ont été retenues pour intégrer ce programme et pouvoir bénéficier gratuitement par l'intermédiaire du Cerema de la réalisation de visites des ouvrages d'art : ponts et les murs aval de

soutènement portant une voirie communale, faisant partie du domaine public. Le Conseil s'apprête pour la réalisation des visites et état des lieux de bureaux d'études privés.

Eu égard de ce nouveau programme et de la sélection de la commune, la commune n'a plus d'intérêt à faire partie de la convention de groupement de commande pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.

Aussi, conformément à l'article 8 -Retrait de la convention de groupement de commande, la commune se retire du groupement de commande initialement constituée.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au conseil municipal :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à retirer du groupement de commande, la commune d'Eclosé-Badinières, pour une mission de recensement du patrimoine d'ouvrages d'art communautaires et communaux entre la CAPI et d'autres communes de la CAPI.

**D'INFORMER** le coordonnateur du groupement de commande qui se chargera de notifier cette délibération aux autres membres.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Alain BERGER  
Le Maire



Acte rendu exécutoire après envoi  
en Sous-préfecture le 16/01/2024